

## Honoraires de transaction TTC à la charge Du Vendeur

### VENTES APPARTEMENTS, MAISONS, IMMEUBLES, PROPRIETES, TERRAINS A BATIR, AUTRES

#### Prix de Vente :

De 23 000 € à 61 000 €.....	6000 € TTC
De 61 001 € à 107 000 €.....	7000 € TTC
De 107 001 € à 150 000 €.....	8 000 € TTC
De 150 001 € à 199 999 €.....	9 000 € TTC
De 200 000 € à 249 999 €.....	10 000 € TTC
De 250 000 € à 299 999 €.....	12 000 € TTC
De 300 000 € à 399 999 €.....	15 000 € TTC
De 400 000 € et +.....	5 %

### HONORAIRES POUR ESTIMATION

- Dans le cadre d'une mise en vente ou en location : Offerte
- Dans tous autres cas : **60€ TTC**

NOS HONORAIRES SONT T.T.C., T.V.A. INCLUS A 20 %  
TOUS Les PRIX DE NOS AFFAIRES SONT HONORAIRES INCLUS.

## Honoraires de Gestion Locative

### BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES DE LOCATION APPLICABLE SUITE A LA LOI ALUR

- HONORAIRES A LA CHARGES DU PRENEUR : Visite, publicité sur divers supports (ORPI, SeLoger, Le Bon Coin...) constitution de dossier, étude de solvabilité du dossier, rédaction de bail, **soit 8€/m<sup>2</sup> de surface habitable** (plafonné à 85 % pour les logements entre 50 m<sup>2</sup> et 100m<sup>2</sup>, puis plafonné à 70 % pour les logements de 100 m<sup>2</sup> et plus)
- HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR : Les honoraires d'entremise et de négociation, sont offerts. Les honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail s'élèvent à **8€/m<sup>2</sup> de surface habitable** (plafonné à 85 % pour les logements entre 50 m<sup>2</sup> et 100 m<sup>2</sup>, puis plafonné à 70 % pour les logements de 100m<sup>2</sup> et plus),
- HONORAIRES D'ETAT DES LIEUX A LA CHARGE DU PRENEUR :  
**3€ / m<sup>2</sup> de surface habitable**
- HONORAIRES D'ETAT DES LIEUX A LA CHARGE DU BAILLEUR :  
**3€ / m<sup>2</sup> de surface habitable**
- 6 € DU LOYER CHARGES COMPRISES + T.V.A. AUX TAUX EN VIGUEUR
- HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIETE : sur devis